

ÉVALUATION PARTICIPATIVE URBAL DE L'ASSOCIATION VRAC LYON MÉTROPOLE

Livret des cartographies



VRAC

Vers
un réseau
d'achat
en commun
LYON MÉTROPOLE



urbal

JUILLET 2022

Réalisation et conception graphique : CC Castellano

Suivi scientifique : Elodie Valette

Suivi de projet : Loïc Rigaud

Merci à Elodie Valette et Loïc Rigaud pour leur confiance ; ainsi qu'à toute l'équipe VRAC Lyon Métropole, aux adhérent-es, aux bénévoles et aux partenaires de quartier ; à l'équipe VRAC France et notamment Lorana Vincent et Boris Tavernier, ainsi qu'à Ophélie Roudelle, Beatrice Intoppa, Pauline Scherer et Béatrice Maurines.

Cartographies réalisées à l'aide du logiciel open source draw.io.

Téléchargement et informations sur : www.diagrams.net

pour citer ce document :

Castellano Claudie-Charlotte,
Rigaud Loïc, Valette Elodie, 2022.
Evaluation participative URBAL de
l'association VRAC Lyon métropole, 25p.

EVALUATION PARTICIPATIVE URBAL DES ACTIVITÉS DE VRAC LYON MÉTROPOLE

Quels impacts sur la durabilité des systèmes alimentaires ? Comment sont-ils générés ?



**VRAC LYON
MÉTROPOLE**



URBAL



Créée en 2013 à l'initiative du bailleur Est Métropole Habitat et de la fondation Abbé Pierre, VRAC Lyon métropole est une associative loi 1901 qui a pour projet de développer des groupements d'achats de produits de qualité (sains, écologiques, bio) dans les QPV et pour les étudiant-es de la métropole lyonnaise.

À l'origine pensé pour les quartiers lyonnais, le modèle des distributions VRAC fait rapidement parler de l'association. À partir de 2016, l'intérêt grandissant pour l'alimentation durable permet à VRAC d'essaimer progressivement dans plusieurs villes françaises le concept des distributions de produits à prix coûtant dans les QPV. En 2021, VRAC devient VRAC Lyon métropole suite à la création du réseau VRAC France qui fédère l'ensemble des antennes locales.

En juin 2022, on dénombre 13 associations
VRAC en France (+ une en Belgique)
= 70 groupements, 4500 foyers,
650 bénévoles et 45 salarié-es

Engagée pour la démocratie alimentaire et contre la précarité alimentaire, VRAC Lyon métropole agit afin de permettre au plus grand nombre un accès vers des produits de consommation courante, de qualité et à prix juste.

URBAL est une démarche d'évaluation d'impact des innovations alimentaires, au service des acteur-rices de terrain qui souhaitent faire évoluer leurs projets et actions vers plus de durabilité.

La démarche offre aux porteur-euses d'initiative un outil pour réaliser une évaluation qualitative et participative qui apporte un regard réflexif et informé sur les changements produits sur les différentes dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires. URBAL est un outil simple, open-source, peu gourmand en ressources, facilement appropriable et adaptable à différents contextes.

L'application de la méthodologie URBAL au cas de l'association VRAC Lyon métropole a permis de :

- Caractériser les activités et les parties prenantes aux projets de l'association
- Associer les adhérent-es et partenaires à une démarche d'évaluation participative
- Cartographier les chemins d'impacts de 9 activités représentatives du caractère innovant de VRAC
- Identifier les différentes dimensions de la durabilité, les impacts de VRAC sur celles-ci et les facteurs déterminants le passage d'un effet à un impact (conditions, freins, facilitateurs)

Cette évaluation a été réalisée de novembre 2021 à juillet 2022 par Claudie-Charlotte CASTELLANO, chargée de mission URBAL pour VRAC Lyon métropole, sous la supervision de Loïc Rigaud (VRAC Lyon métropole) et Elodie Valette (CIRAD), et financée dans le cadre du projet URBAL.

Les cartographies ont été réalisées en croisant les données récoltées pendant l'enquête ethnographique et celles produites lors d'un atelier participatif et multi-acteur-rices URBAL, organisé en avril 2022 avec des adhérent-es, bénévoles, salarié-es VRAC et des expert-es externes.

Pour chacune des activités étudiées, ce livret présente d'un côté : une description de l'activité, un résumé des impacts de long terme, un focus sur les conditions préalables, conditions de réussite, freins et facilitateurs et de l'autre côté : la cartographie détaillée des chemins d'impact de l'activité.

Ce travail peut servir d'appui à la coordination ou à l'évaluation d'activités similaires dans le domaine de l'accessibilité de tous-tes à une alimentation de qualité et durable.

DURABILITÉ DES SYSTÈME ALIMENTAIRES

Selon la définition proposée par Story et Al. en 2009, un système alimentaire durable « fournit des aliments sains pour répondre aux besoins alimentaires contemporains tout en maintenant des écosystèmes sains qui peuvent également fournir de la nourriture pour les générations à venir, avec un impact négatif minimal sur l'environnement ; encourage les infrastructures locales de production et de distribution ; permet la disponibilité d'aliments nutritifs, accessibles et abordables pour tous ; est humain et juste, tout en protégeant les agriculteur-rices et les autres travailleur-euses, les mangeur-euses et les communautés ».

La méthodologie URBAL envisage la durabilité des systèmes alimentaires sous un large spectre de dimensions : environnementale, économique, socio-culturelle, gouvernance et sanitaire/nutritive.

Considérer les impacts de VRAC Lyon métropole sous cet angle multidimensionnel permet d'identifier les différents effets à long terme provoqués par les activités de l'association sur le système alimentaire dans lequel l'association s'inscrit.

ACRONYMES & ABRÉVIATIONS

AG : Assemblée Générale

CA : Conseil d'administration

QPV : Quartier Politique de la Ville

QVa : Quartier de Veille active

VRAC : Vers un Réseau d'Achat en Commun

URBAL : Urban-Driven Innovations for Sustainable Food Systems

LES DIMENSIONS DE LA DURABILITÉ

Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable et comment concevoir les impacts ?



NOTES SUR LES CARTOGRAPHIES

Dans le cas de VRAC Lyon métropole, nombre d'impacts finaux peuvent entrer dans les deux dimensions de la durabilité « Santé/nutrition » et « Environnement » qui se confondent alors. De plus, les cartographies ne sont pas exhaustives. Les activités choisies s'influencent mutuellement ; si un aspect d'une activité ne semble pas traité dans une cartographie, il est présent sur une autre.

À noter que plusieurs projets menés par VRAC Lyon métropole ne sont pas inclus dans cette évaluation, leur développement encore peu avancé n'ayant pas permis de les prendre en compte.

Comment lire les cartographies de chemins d'impact ?

Ce diagramme montre comment une action engendre des **effets directs à court terme**, qui produisent des **effets intermédiaires à moyen terme**, qui génèrent à leur tour des **effets à long terme**, également appelés **impacts**.

L'objectif est d'**identifier les effets potentiels d'une action** (attendus ou pas), de **distinguer les différentes étapes** qui permettent d'atteindre les impacts et d'analyser le « *pourquoi et le comment* » de la **transformation d'une action en un ou plusieurs impacts**.

3.

Les effets intermédiaires peuvent être **positifs (effet vert)** ou **négatifs (effet rouge)**. Les flèches qui les relient indiquent également la **positivité (flèche verte)**, la **négativité (flèche rouge)** ou l'**ambivalence (flèche en pointillés bicolores)**.

Certains effets négatifs sont inévitables et doivent être acceptés ou compensés. D'autres peuvent être évités ou limités en veillant à ce que les conditions de réussite soient remplies et sécurisées.

4.

On identifie les éventuels **freins** qui ralentissent ou empêchent le changement. Ils sont **révélateurs des blocages** que peuvent générer une action. Deux solutions : soit il est possible de les atténuer en modifiant les modes d'action ; soit ils permettent d'évoquer une ressource essentielle qui manque afin d'aller vers le changement.

5.

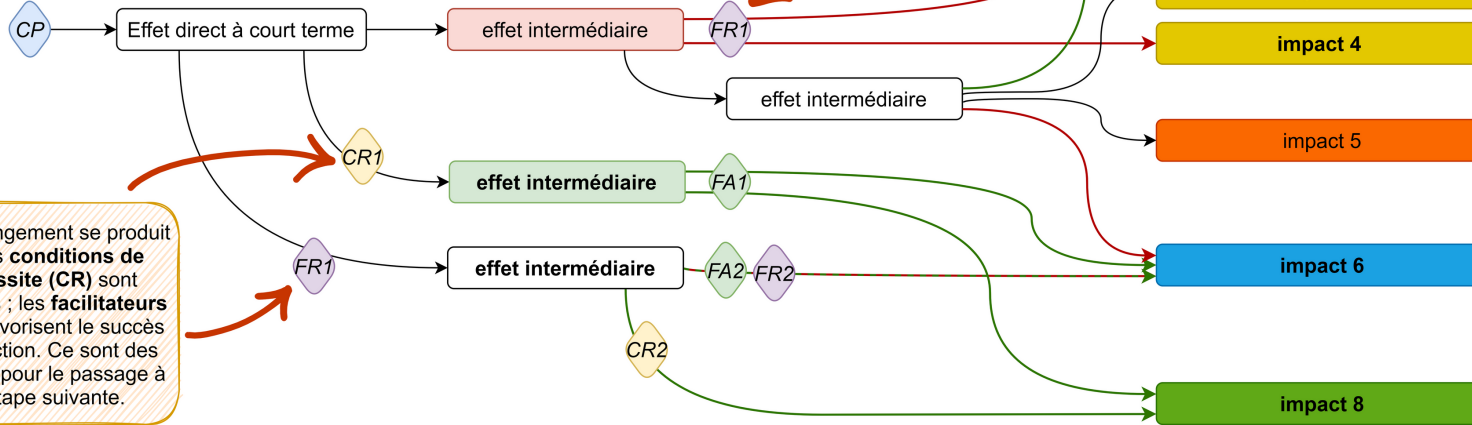
Au bout du processus, les impacts identifiés sont regroupés en **5 dimensions de la durabilité**. Nous avons simplifié la lisibilité en choisissant une dimension pour représenter un impact. Certains impacts concernent néanmoins plusieurs dimensions, ils sont alors indiqués en plusieurs couleurs et placements.

1.

En amont, on observe les **conditions préalables (CP)** nécessaires à la mise en oeuvre de l'action

2.

Le changement se produit si les **conditions de réussite (CR)** sont réunies ; les **facilitateurs (FA)** favorisent le succès de l'action. Ce sont des leviers pour le passage à l'étape suivante.



CP Condition préalable : situation, événement, pratique ou décision qui permet ou favorise la mise en oeuvre de l'action

CR Condition de réussite : situation ou événement, pratique ou décision qui est nécessaire à la réussite de l'effet suivant

FA Facilitateur : ressource (humaine ou matérielle) ou facteur (social, organisationnel, politique, juridique etc.) qui accélère le processus de changement

FR Frein : point de vigilance ou blocage causé par une situation ou un facteur (structurel, social, organisationnel, politique, juridique etc.) qui ralentit ou empêche le processus de changement

En gras : les éléments proposés par les participant-es à l'atelier URBAL (07/04/22)



DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Chaque mois Vrac propose à ses adhérent-es un catalogue d'une centaine de références de produits alimentaires, cosmétiques et d'hygiène de qualité avec la particularité qu'ils sont pour la plupart vendu en VRAC dans des gros conditionnement.

La qualité des produits est fondée sur leur valeur biologique (certifications, labels ou en conversion), leur provenance locale autant que possible (région ou à moins de 150kms de Lyon), en circuit-court (peu d'intermédiaires) et sur leur caractère « brut » ou peu transformés.

VRAC bâtit des partenariats durables avec les fournisseur-euses et producteur-euses de ces produits. La vente en vrac contribue à limiter les emballages. Toutes ces conditions nécessitent une gestion logistique adaptée et un fonctionnement propre à VRAC (principe de commande en avance, deux semaines avant la distribution).

LES IMPACTS RÉSUMÉS

Le premier impact de la vente de produits en vrac et en gros est économique : c'est le double effet de l'achat de produits en très grande quantité et en gros conditionnement qui permet de réduire les prix tout en assurant une qualité à la fois gustative, sanitaire et nutritionnelle.

La vente de produits peu ou pas transformés encourage la cuisine, le fait-maison, qui permet un partage de recettes entre individu-es mais également la création de curiosité à propos des aspects diététiques, nutritionnels, culturels de l'alimentation. Cela a un impact dans le temps sur les pratiques alimentaires et culinaires des adhérent-es VRAC, l'éducation au goût mais aussi sur le lien social, renforcé par ces échanges.

Le stockage des produits VRAC nécessite à la fois d'entretenir le lieu de stockage et d'investir régulièrement pour améliorer les conditions de stockage (chambre froide, étagères, seaux etc.). La manutention n'est possible qu'en prévoyant la formation des chargé-es de mission logistique aux normes d'hygiène et de sécurité, indispensable au bon déroulé des opérations logistiques.

Les achats en gros volumes et le nécessaire reconditionnement des produits impliquent le recours à la manutention bénévole. S'il permet des économies sur les frais de gestion, le bénévolat impacte également la participation des adhérent-es à l'organisation des distributions, ainsi que le lien social – les temps de préparation des palettes étant des moments d'échanges privilégiés entre adhérent-es et avec les salarié-es. En bref : sans bénévoles, pas de distributions, puisque leur mobilisation est essentielle à la fois en amont des distributions et pendant leur déroulé.

ACTIVITÉ 1

VENTE PAR COMMANDE DE PRODUITS SECS, EN VRAÇ, EN GROS ET DE QUALITÉ

CONDITIONS PRÉALABLES

Le stockage des produits VRAC nécessite un espace de stockage dédié et permanent. La vente en vrac nécessite que les adhérent-es ramènent leurs propres contenants.

CONDITION DE RÉUSSITE

L'achat en gros volume permet des économies de franco de port qui se répercutent sur les prix de vente, à condition pour VRAC, de commander la juste quantité de produits en fonction des commandes mensuelles des adhérent-es.

FACILITATEURS

La commande en avance permet de connaître les volumes précis et responsabilise les consommateur-rices sur les quantités commandées.

La vente en vrac et la commande en avance contraignent les adhérent-es à s'organiser en amont de la distribution pour commander la juste quantité et la récupérer dans des contenants leur appartenant. C'est à la fois d'un avantage pour les personnes qui souhaitent maîtriser leur budget et d'un désavantage pour celles qui ont un budget incertain sur deux semaines.

FREINS

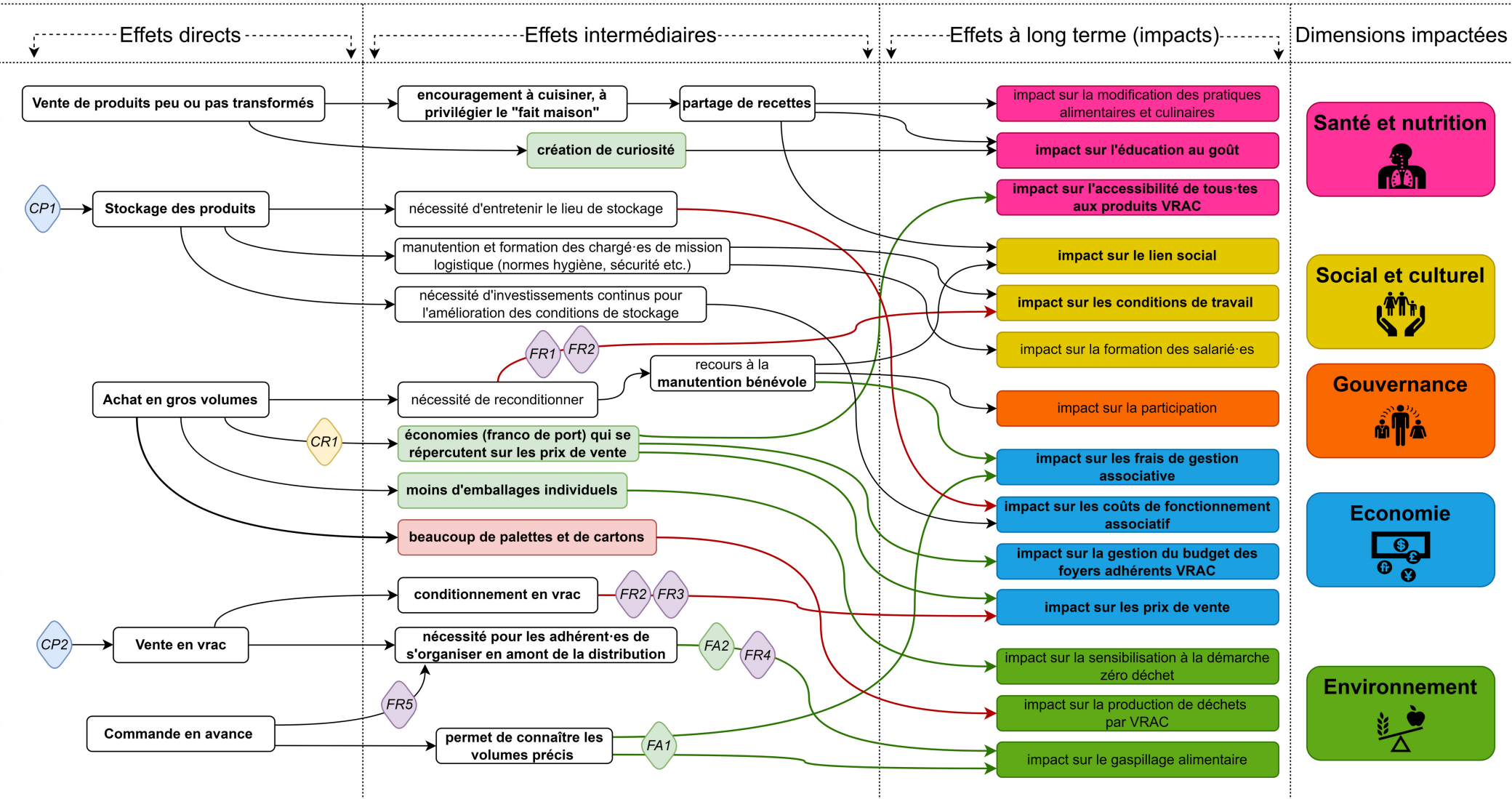
L'achat en gros conditionnement oblige à reconditionner les produits avant les distributions, en fonction des quantités commandées par chaque groupement. Cela peut provoquer des problèmes sanitaires ainsi que du stress pour les salarié-es.

Le conditionnement en vrac induit des risques de pertes.

Les adhérent-es doivent obligatoirement prendre un temps dédié pour passer leur commande en ligne, ce qui n'est "pas dans les habitudes de tout de monde".

Vente par commande de produits secs, en vrac, en gros et de qualité

Vente par commande de produits secs en vrac en gros et de qualité



- CP1:** Condition préalable 1 : nécessité d'un espace de stockage conséquent et permanent
- CP2:** Condition préalable 2 : nécessité pour les adhérent-es d'apporter leurs propres contenants
- CR1:** Condition de réussite 1 : Laisser le choix au/à la chargé-e de mission sur la quantité de produits
- FA1:** Facilitateur 1 : responsabilisation des consommateur-rices
- FA2:** Facilitateur 2 : avantage pour celles et ceux qui peuvent ou veulent réguler leur budget
- FR1:** Frein 1 : risques de problèmes sanitaires
- FR2:** Frein 2 : possible source de stress pour les salarié-es
- FR3:** Frein 3 : risques de pertes des produits
- FR4:** Frein 4 : désavantage pour celles et ceux qui ont un budget incertain sur 2 semaines
- FR5:** Frein 5 : la commande nécessite du temps et n'est pas dans les habitudes de tout le monde

En gras : les éléments proposés par les participant-es à l'atelier URBAL (07/04/22)



DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

En 2022, VRAC Lyon métropole orchestre neuf distributions mensuelles de produits sur 18 groupements lyonnais (dont neuf groupements autonomes, gérés par des collectifs d'habitant-es et des partenaires).

Environ deux semaines après la commande en ligne des produits, une distribution est organisée dans le groupement de référence des adhérent-es. Elles et ils peuvent alors venir récupérer les produits commandés en avance, lors d'un créneau de quelques heures, dans un local mis à disposition.

Les dates des distributions sont fixées annuellement et le calendrier est transmis à chaque adhérent-e afin qu'il puisse récupérer sa commande et/ou participer en tant que bénévole.

VRAC Universités et les distributions étudiantes diffèrent : le calendrier est plus flexible pour suivre celui des universités, la mobilisation des bénévoles plus aléatoire.

LES IMPACTS RÉSUMÉS

Les distributions mensuelles à horaires et lieux fixes participent d'une régularité qui incite à intégrer l'habitude et impacte alors les comportements et les modes de consommation ainsi que l'accessibilité de tous-tes à une alimentation de qualité.

Au-travers d'un partenariat dans la durée, la mise à disposition d'un local permet la réduction des charges, des frais de gestion et d'entretien. De plus, la création d'un espace de distribution éphémère valorise le réseau associatif local de proximité.

La fréquence ponctuelle des distributions participe à distinguer VRAC d'une épicerie classique, ce qui permet une prise de conscience politique (« sortie du consumérisme classique » - citation de l'atelier URBAL, 7 avril 2022). Cela exclut cependant les personnes qui ne sont pas disponibles aux horaires fixés, impactant directement la participation.

Le fonctionnement du système VRAC nécessite de la rigueur et de l'organisation pour tous-tes. Les adhérent-es qui oublient de passer commande ou de venir la récupérer peuvent se sentir frustrés ; et les suivis des commandes sont justement une charge mentale importante pour les salarié-es, impactant les conditions de travail.

Enfin, c'est bien grâce aux partenaires et salarié-es, au-travers d'actions de communication auprès des habitant-es des quartiers non-adhérent-es, que se fait la sensibilisation à une alimentation de qualité.

ACTIVITÉ 2

DISTRIBUTIONS MENSUELLES À HORAIRES ET LIEUX FIXES

CONDITION PRÉALABLE

La tenue de distributions éphémères implique le choix d'un lieu propice, en partenariat avec les structures locales (centres sociaux, MJC, locaux associatifs, bailleurs sociaux).

CONDITION DE RÉUSSITE

La bonne tenue des distributions mensuelles à horaires et lieux fixes nécessite une communication claire, régulière et répétée auprès des adhérent-es VRAC.

FACILITATEUR

La mise à disposition gratuite d'un local ou d'une salle (et d'un placard de stockage) par les partenaires de quartier permet d'éviter des frais de gestion et d'entretien d'un local.

FREINS

L'exclusion des personnes non-disponibles aux horaires de la distribution conduit à un désintéressement de ces personnes pour les activités de VRAC Lyon métropole. Les distributions s'adressent alors uniquement au public disponible en journée et en semaine.

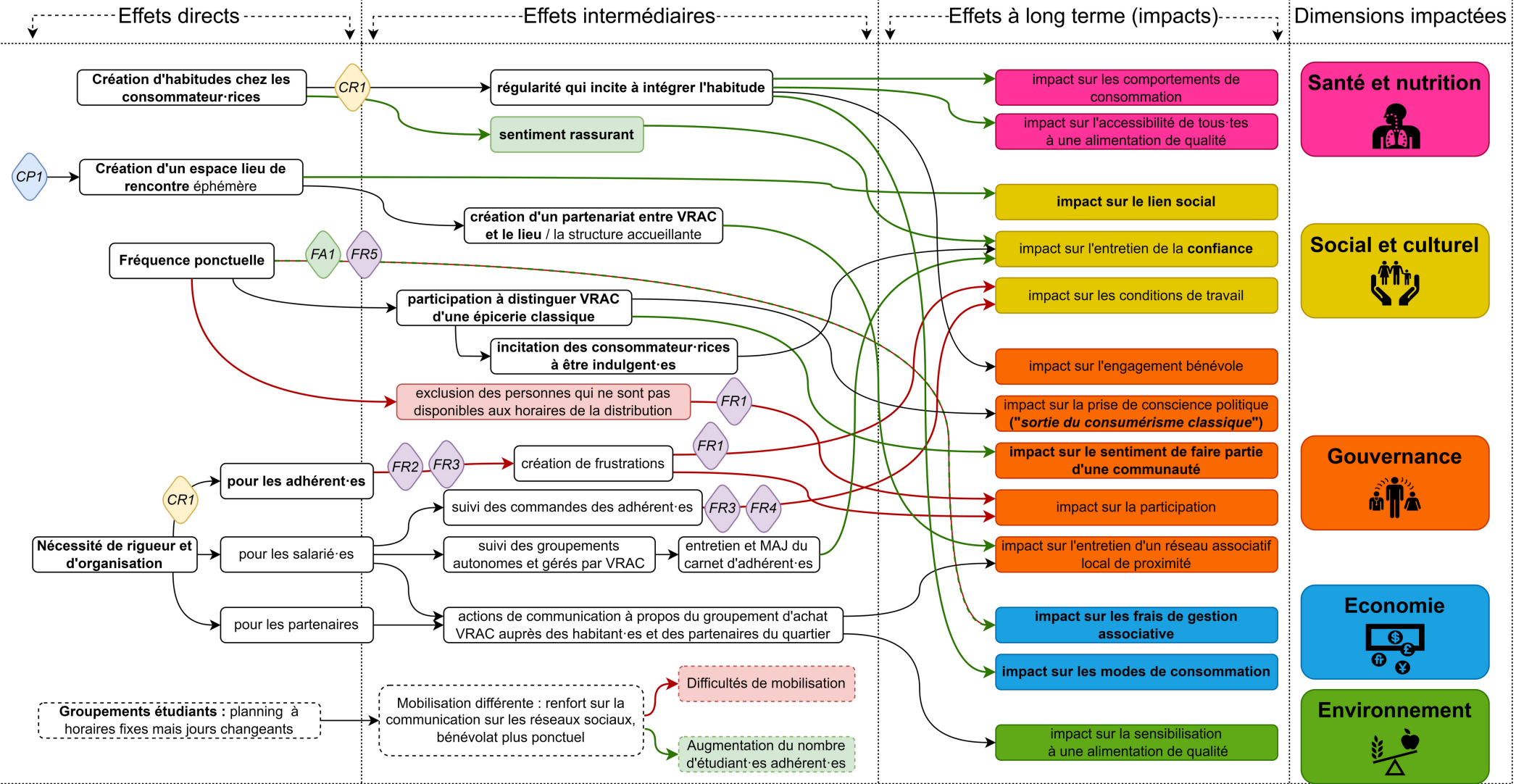
Les adhérent-es peuvent oublier de passer commande ou de venir récupérer leur commande, causant des frustrations et un potentiel désintéressement.

Les salarié-es doivent veiller au bon déroulé des distributions. L'oubli de récupération d'une commande par un-e adhérent-es peut accroître la charge de travail et être une source de stress.

La fréquence ponctuelle des distributions implique des frais logistiques réguliers.

Distributions mensuelles à horaires et lieux fixes

Distributions mensuelles à horaires et lieux fixes



Condition préalable 1: choix d'un lieu qui soit propice à accueillir des distributions VRAC



Condition de réussite 1: communication claire, régulière et répétée



Facilitateur 1: évitement des frais de gestion d'un local (entretien etc.)

En gras : les éléments proposés par les participant·es à l'atelier URBAL (07/04/22)



Frein 1: risque de désintérêt



Frein 2: risque d'oubli du passage des commandes



Frein 3: risque d'oubli de récupération des commandes



Frein 4: possible source de stress pour les salarié·es



Frein 5: frais logistiques réguliers (par ex: location d'un camion)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

VRAC Lyon métropole travaille avec de nombreux partenaires pour animer des temps dédiés aux thématiques alimentaires auprès des habitant-es des quartiers prioritaires de la métropole lyonnaise.

Ces animations permettent d'aborder l'alimentation sous différentes dimensions : santé, nutrition, cuisine, plaisir, goût, habitudes de consommation, économie, écologie...

Les animations organisées sont destinées autant au grand public qu'aux adhérent-es et bénévoles VRAC. Les formes sont multiples :

- dégustation en pied d'immeuble des produits VRAC ;
- sortie chez les producteur-rices ;
- participation à des événements solidaires au cœur du quartier ;
- atelier de cuisine collective ;
- concours de cuisine VRAC ;
- groupe de parole au sujet de l'accessibilité de tous-tes à une alimentation saine, durable, de qualité, bio, de saison etc.

LES IMPACTS RÉSUMÉS

Les animations VRAC permettent une réflexion sur l'alimentation (bio, locale, zéro déchet, gaspillage alimentaire etc.) et l'accès de tous-tes à la qualité. Elles favorisent le développement de l'esprit critique et permettent une prise de conscience de la valeur du travail de production.

Si les animations permettent de recruter de nouvelles personnes adhérentes, elle favorise ainsi l'accessibilité et la sensibilisation à une alimentation de qualité et impacte également l'engagement bénévole et la participation.

Les sorties chez les producteur-rices renforcent le lien social par la rencontre entre adhérent-es et producteur-rices VRAC. Elles participent de la prise de conscience du système alimentaire ; le concours de cuisine favorise l'estime de soi des participant-es en valorisant leurs connaissances et savoirs-faire. Cette animation VRAC annuelle aide aussi à faire évoluer l'image des quartiers et les préjugés associés.

ACTIVITÉ 3

ANIMATIONS SUR ET AVEC LES TERRITOIRES QPV ET LIEUX ÉTUDIANTS

CONDITION PRÉALABLE

Toute animation dans les quartiers nécessite au préalable une interconnaissance entre les partenaires du territoire et l'association VRAC Lyon métropole.

CONDITION DE RÉUSSITE

La découverte des produits VRAC se fait essentiellement en mobilisant les sens : la vue, le toucher et surtout l'odorat et le goût.

FACILITATEURS

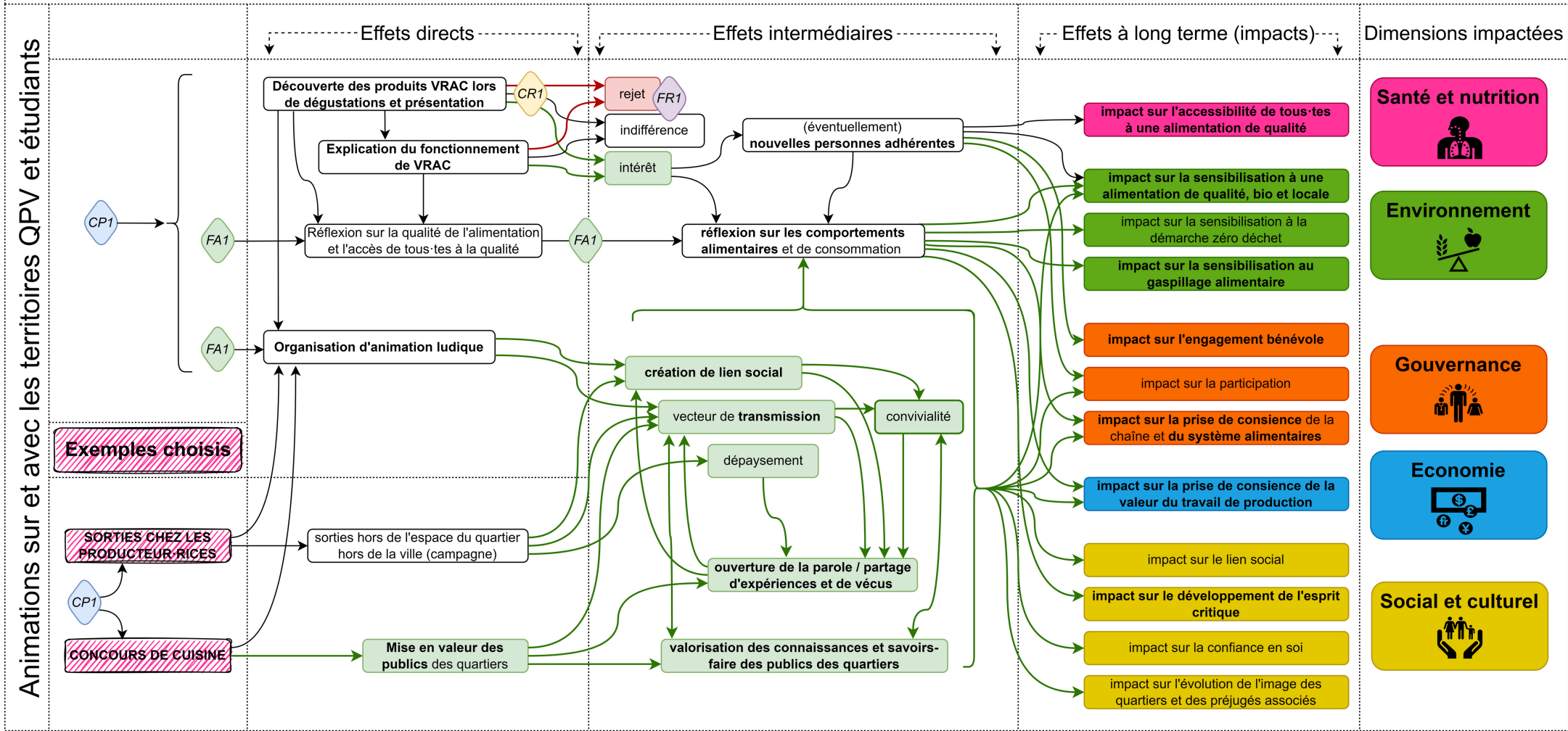
La formation des chargé-es de mission aux outils d'éducation populaire et à la démarche « d'aller-vers » est une condition essentielle de la réussite des animations. En offrant aux habitant-es l'espace de s'exprimer sur leur rapport à la nourriture, les salarié-es facilitent la réflexion sur les comportements alimentaires et de consommation, objectif principal de l'association qui lutte pour une sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux autour de l'alimentation sans stigmatisation des habitudes individuelles, culturelles et familiales.

Les exemples d'animations choisis (Sorties chez les producteur-rices et Concours de cuisine) démontrent une « boucle vertueuse » d'effets : la convivialité de ces temps collectifs permet d'ouvrir la parole, de valoriser les connaissances et savoirs-faire des habitant-es des quartiers, de créer du lien social, un dépaysement, de la transmission.

FREIN

VRAC Lyon métropole fait parfois face au rejet catégorique, critique ou nuancé de personnes qui ne se sentent pas concernées par la thématique alimentaire ou par ce que VRAC met en place, pour diverses raisons propres aux trajectoires individuelles, politiques et/ou culturelles.

Animations sur et avec les territoires QPV et étudiants



CP1 Condition préalable 1 : connaître les acteur·rices de terrain / interconnaissance réseau

CR1 Condition de réussite 1 : dégustation = mobilisation des sens (goût, odorat, vue, toucher, ouïe)

FA1 Facilitateur 1 : "aller-vers" et formation des chargé·es de mission aux outils d'éducation populaire

FR1 Frein 1 : les personnes peuvent ne pas se sentir concernées

En gras : les éléments proposés par les participant·es à l'atelier URBAL (07/04/22)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

En 2019, l'association VRAC s'associe à ALILO (développeur de logiciel libre) pour mettre en place une plateforme de commande en ligne : Cagette.net

Depuis septembre 2019, les adhérent-es de VRAC Lyon métropole peuvent commander les produits VRAC de chez elles-eux via un compte personnel en ligne. Cette possibilité a apporté de la flexibilité et le passage au numérique a offert un gain de temps et de logistique à l'équipe.

Grâce au suivi collaboratif avec ALILO, de nouvelles fonctionnalités sont développées chaque année pour améliorer la prise en main. La plateforme a facilité l'adaptation pendant la crise sanitaire Covid-19 avec la mise en place de créneaux de récupération des commandes.

L'utilisation de la plateforme par toutes les antennes VRAC en France implique un partenariat important entre ALILO & VRAC. Cagette étant également utilisé par de nombreux-euses producteur-rices pour de la vente directe, VRAC bénéficiera grâce à ALILO d'une plateforme propre au réseau VRAC, avec un lancement prévu à l'été 2022.

LES IMPACTS RÉSUMÉS

L'utilisation du logiciel Cagette a radicalement modifié l'organisation des commandes et distributions VRAC. La participation est la sphère la plus impactée : que ce soit directement par la démarche « moins humaine » qui provoque une moindre compréhension du fonctionnement et limite les interactions sociales ; ou par tout le travail nécessaire à l'inclusion des personnes qui ne maîtrisent pas l'outil numérique.

Des bénévoles aidaient auparavant à la prise de commandes par mail ; désormais la centralisation des données permet à VRAC de simplifier le travail des salarié-es et des bénévoles. Elles et ils peuvent se professionnaliser grâce aux nouvelles compétences nécessaires.

La limitation du risque d'erreur sécurise les procédés et opérations logistiques, cela permet de donner plus de visibilité aux actions de l'association, générant un impact sur l'image de VRAC et de faciliter les financements, permettant une stabilisation du modèle économique de VRAC Lyon métropole.

ACTIVITÉ 4

LOGICIEL DE PRISE DE COMMANDES EN LIGNE CAGETTE

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le niveau de compétence numérique des adhérent-es VRAC détermine leur inclusion ou exclusion dans la prise en main du logiciel : les personnes ne maîtrisant pas les outils numériques sont exclues, à moins d'être aidées dans leur prise de commande – soit par les personnes maîtrisant les outils numériques (proches ou bénévoles), soit lors de permanences de prise de commande en présentiel dans les groupements VRAC.

Cagette permet de limiter le risque d'erreurs dans la saisie des commandes et la logistique qui en découle. En sécurisant les process (opérations logistiques), la création d'outils de reporting (suivi-évaluation) et de valorisation de l'action permet de donner de la visibilité aux actions de VRAC et de faciliter les financements de VRAC.

FREINS

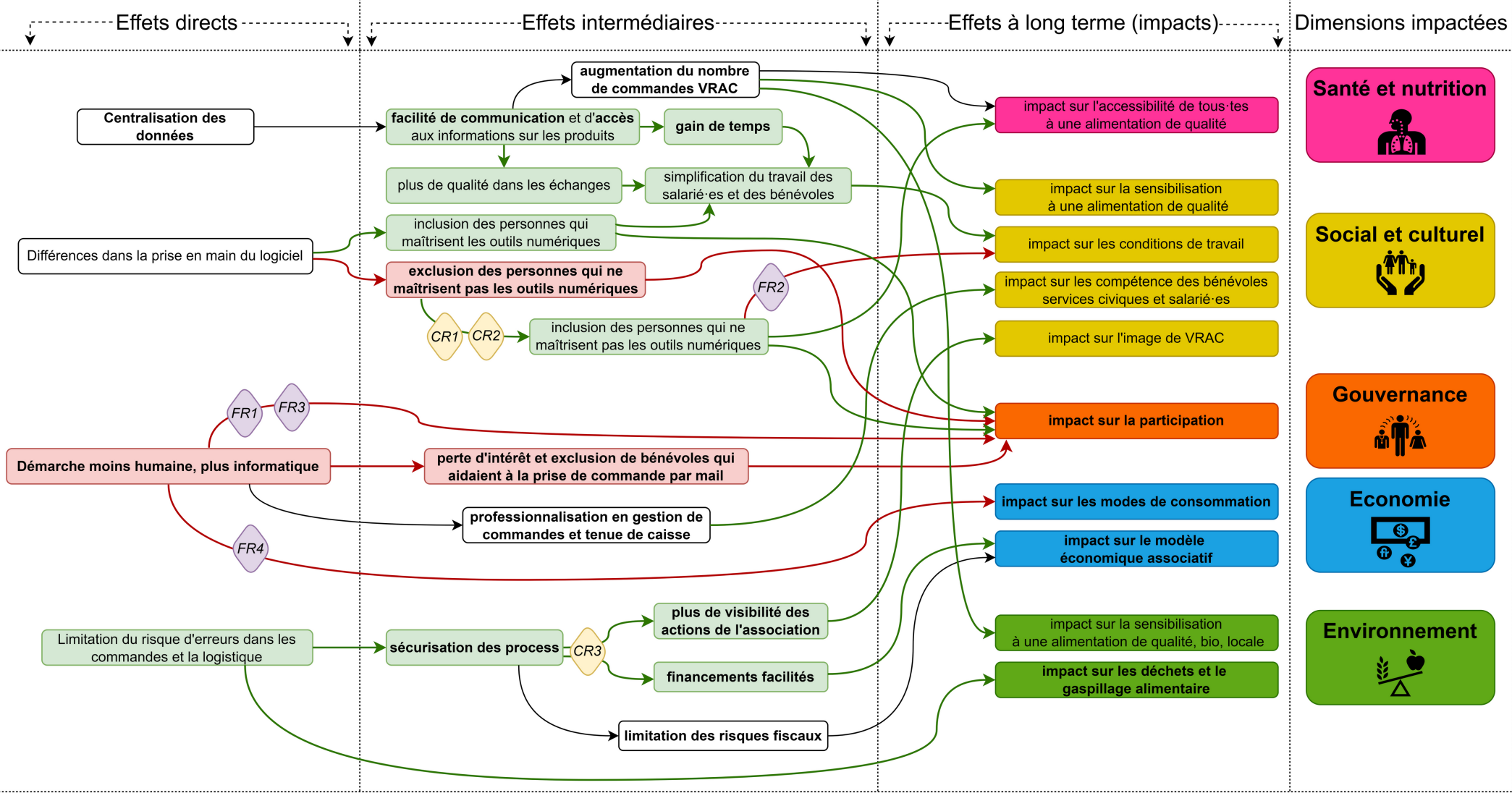
La démarche « moins humaine, plus informatique » (citation extraite de l'atelier URBAL du 07/04/2022) entraîne une moindre compréhension du fonctionnement des distributions par les adhérent-es et limite les interactions sociales qui auparavant étaient centrales lors des prises de commandes par mail ou en présentiel lors des distributions.

Cette prise de commande informatisée favorise également une distance vis-à-vis des produits et peut alors inciter à plus de consumérisme (trop commander par exemple).

La tenue de permanences de prise de commande en présentiel sur le logiciel auprès des personnes en situation de fracture numérique est une réponse au problème de leur exclusion. Néanmoins, cela augmente la charge de travail des salarié-es (services civiques notamment).

Logiciel de prise de commandes en ligne Cagette

Logiciel de prise de commandes en ligne Cagette



- CR1:** Condition de réussite 1 : les personnes maîtrisant l'outil peuvent aider celles qui ne le maîtrisent pas
- CR2:** Condition de réussite 2 : mise en place de permanences de prise de commande en présentiel dans les groupements VRAC
- CR3:** Condition de réussite 3 : création d'outils de reporting et valorisation de l'action
- FR1:** Frein 1 : moins de compréhension du fonctionnement des distributions VRAC (commande / distribution)
- FR2:** Frein 2 : augmentation de la charge de travail des salarié·es
- FR3:** Frein 3 : moins de lien social et d'interaction
- FR4:** Frein 4 : plus de consumérisme

En gras : les éléments proposés par les participant·es à l'atelier VRAC URBAL (07/04/22)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Identifiée comme levier de la participation habitante, la création de groupements autonomes débute dès 2016. Il s'agit pour VRAC Lyon métropole de déléguer une part de la gestion d'un groupement à une ou plusieurs structures de quartier, en s'appuyant sur les réseaux locaux existants. Cela fait suite à la demande croissante d'ouverture de nouveaux groupements.

Les 9 groupements VRAC dits « autonomes » sont portés par des structures de proximité et/ou des collectifs d'habitant-es qui gèrent les permanences de commande et de distribution. L'association VRAC Lyon métropole appuie ces structures par un suivi régulier et en mettant à leur disposition les outils de gestion, de communication, ainsi qu'en leur fournissant l'approvisionnement des produits commandés.

Cette autonomisation favorise un essaimage du modèle du groupement d'achat VRAC.

LES IMPACTS RÉSUMÉS

Déléguer la gestion du groupement aux habitant-es et partenaires permet des économies sur les coûts de fonctionnement associatif et impacte la responsabilité individuelle, collective et les compétences. L'image de VRAC s'améliore grâce à la meilleure connaissance du territoire menant à une confiance respectueuse avec les partenaires et habitant-es.

Les groupements autonomes exclusivement gérés par des bénévoles peuvent se trouver fragilisés suite au départ d'adhérent-es actif-ves. Cette fragilité est nuancée sur les groupements autonomes suivis par une association partenaire, grâce aux salarié-es qui prennent en charge la mobilisation, l'animation et le recrutement de nouveaux-elles bénévoles.

Néanmoins, la recherche constante de bénévoles ainsi que la moindre implication des habitant-es qui se reposent sur les salarié-es des structures partenaires impactent négativement la participation et les conditions de travail.

La création d'habitudes propres à chaque groupement provoque un sentiment de singularité qui permet à la fois de se distinguer des autres groupements et de se sentir appartenir à une communauté associative et culturelle.

Point de vigilance :

- la création d'un rôle de leader peut se répercuter sur la participation, la responsabilité individuelle ou sur la confiance en soi des adhérent-es.

ACTIVITÉ 5

PARCOURS VERS L'AUTONOMIE DES GROUPEMENTS

CONDITION PRÉALABLE

La création de partenariats durables avec les structures du territoire (MJC, centres sociaux, associations etc.) et la formation d'un collectif d'habitant-es (noyau dur) sont facilitées par une interconnaissance du réseau associatif et des structures de l'ESS locales ; ainsi que par l'association d'un partenaire local qui accompagne le groupement.

CONDITION DE RÉUSSITE

Les formations des bénévoles et salarié-es accompagnant-es aux outils et méthodes VRAC complétées d'un suivi régulier par les chargées de mission groupements VRAC permettent d'assurer une meilleure connaissance du territoire et des besoins, de renforcer l'appui aux acteur-rices de terrain (habitant-es et partenaires) et de questionner les besoins en bénévoles.

FACILITATEURS

La nécessité de mobiliser des bénévoles réguliers et permanents favorise un sentiment de reconnaissance du rôle de chacun-e dans la gestion du groupement d'achat et au sein de VRAC.

La création d'habitudes de fonctionnement propres au groupement autonome renforce la confiance générale et favorise le lien social, essentiel au devenir du groupement.

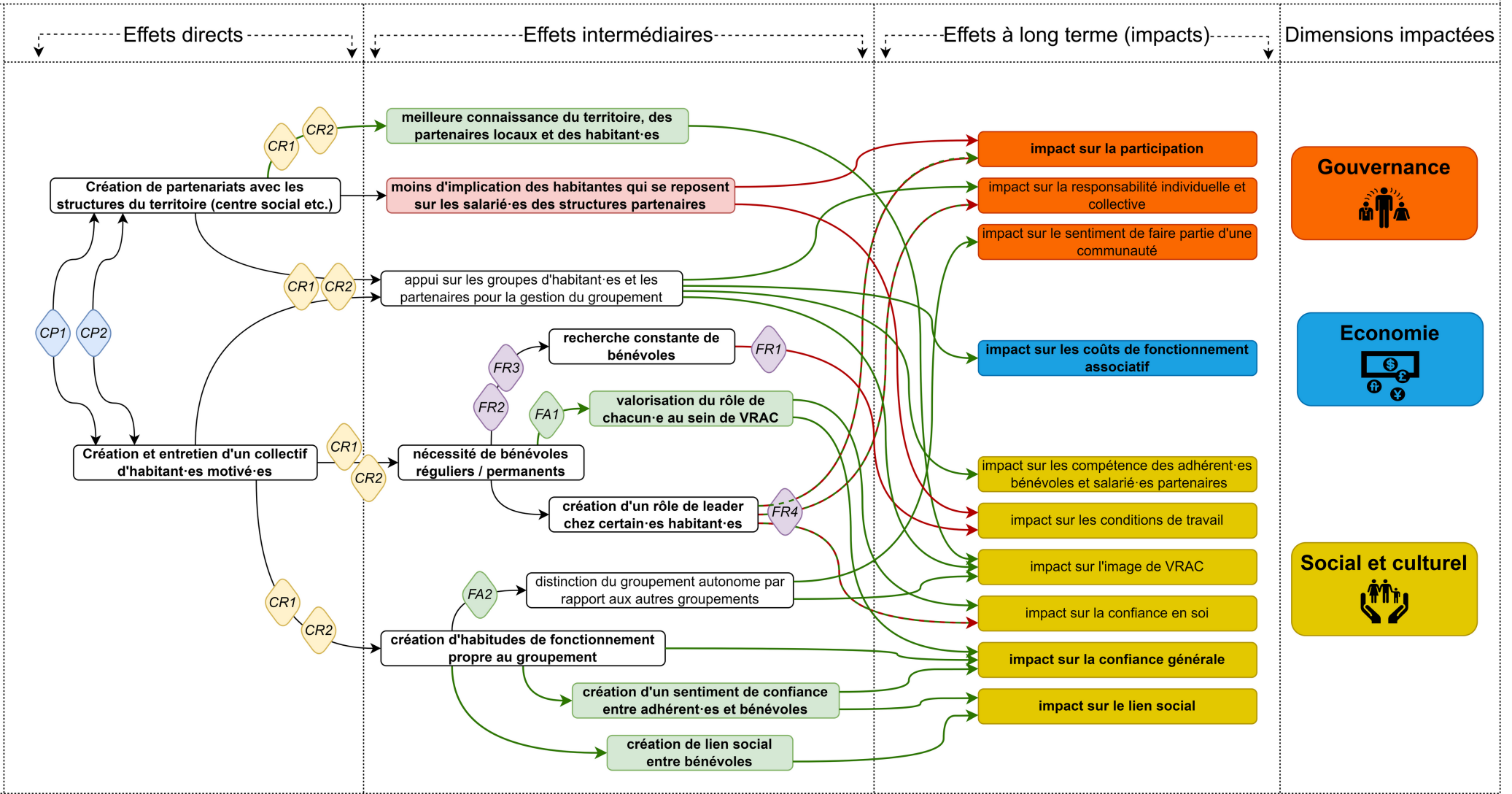
FREINS

La nécessité de bénévoles réguliers et permanents provoque un risque de manque de mobilisation et une potentielle source de stress pour les bénévoles et salarié-es. Cette recherche peut augmenter la charge de travail des salarié-es (VRAC et partenaires), ayant alors un impact sur les conditions de travail et le bien-être.

La mobilisation bénévole peut favoriser la création d'un rôle de leader et provoquer des conflits ou dérives à propos du pouvoir symbolique exercé par certain-es. Ce risque est susceptible d'influencer négativement la participation générale, la responsabilité individuelle et collective ainsi que la confiance en soi.

Parcours vers l'autonomie des groupements

Parcours vers l'autonomie des groupements



- CP1 **Condition préalable 1 :** interconnaissance réseau associatif / ESS
- CP2 **Condition préalable 2 :** demande explicite qui intègre un partenaire qui peut prendre en charge la gestion d'un groupement autonome
- FA1 **Facilitateur 1 :** sentiment de reconnaissance
- FA2 **Facilitateur 2 :** sentiment de singularité
- CR1 **Condition de réussite 1 :** formation des bénévoles et salarié-es des structures partenaires aux outils et méthodes VRAC
- CR2 **Condition de réussite 2 :** suivi régulier des groupements autonomes par les chargées de mission groupements VRAC
- FR1 **Frein 1 :** augmentation de la charge de travail des salarié-es
- FR2 **Frein 2 :** risque de manque de mobilisation
- FR3 **Frein 3 :** potentielle source de stress pour les bénévoles et les salarié-es
- FR4 **Frein 4 :** risques de conflits et de dérives (pouvoir)



En gras : les éléments proposés par les participant-es à l'atelier VRAC URBAL (07/04/22)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Depuis l'AG de juillet 2018, un collège « Membre des grps. d'achat » a été créé et six habitant-es ont intégré le CA à cette occasion. Ce collège, communément appelé « collège habitant », est composé des foyers adhérent-es et des personnes morales rattachées à un groupement d'achat de quartier.

Entre 2018 et 2020, les habitant-es engagé-es dans le collège peinent à faire entendre leurs voix, face aux collèges « Personnes morales » et « Personnes ressource » composés à majeure partie de personnes qui maîtrisent les codes de la gouvernance associative. Le collège habitant peine à faire entendre sa voix et une habitante dénonce la situation.

En 2020, pour répondre à ces enjeux d'appropriation de la gouvernance par les habitant-es, VRAC propose une commission du collège habitant-es du CA. Un-e salarié-e accompagne le groupe d'habitant-es qui se réunit avant chaque CA afin de s'approprier les enjeux des réunions du conseil d'administration, de co-construire l'ordre du jour, de porter une parole collective et de développer des projets visant l'implication des administrateur-rices.

LES IMPACTS RÉSUMÉS

L'inclusion des habitant-es à la gouvernance associative implique plusieurs échelles de participation (cf. Sherry Arnstein, 1969) qui sont susceptibles d'avoir un impact ambivalent sur la participation mais également sur l'entretien de la confiance et d'un réseau associatif (les interconnaissances sont multiples chez les administrateur-rices).

Inévitable, l'exclusion des habitant-es ne souhaitant pas s'impliquer se répercute directement et négativement sur la participation.

La boucle vertueuse de l'inclusion a de multiples impacts positifs sur le lien social, l'engagement bénévole ou le sentiment de faire partie d'une communauté. La meilleure compréhension des enjeux associatifs, notamment économiques, permet une prise de conscience aussi politique.

Tout cela mène à un projet plus adapté aux habitant-es car pensé et réalisé par elles et eux. Cela a finalement un impact sur la cohésion sociale, l'image de VRAC, la confiance et permet d'entretenir des solidarités.

ACTIVITÉ 6 COLLÈGE HABITANT "MEMBRES DES GROUPEMENTS D'ACHAT" DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONDITION PRÉALABLE

Pour permettre l'implication des habitant-es dans les instances associatives, il faut une communication claire, en amont des instances, sur les enjeux de la participation à la gouvernance associative.

CONDITION DE RÉUSSITE

L'accompagnement du collège habitant-es par un-e salarié-e qui facilite les instances permet l'inclusion des habitant-es qui désirent participer à la gouvernance.

FACILITATEUR

Un rééquilibrage de la parole et une meilleure compréhension du fonctionnement associatif sont possibles grâce à la création d'un sentiment de légitimité chez les habitant-es. Les principes de la démocratie participative ainsi que de « une personne = une voix » permettent une boucle vertueuse de motivation collective (« envie d'agir ensemble ») et d'empouvoirement (« force de propositions »).

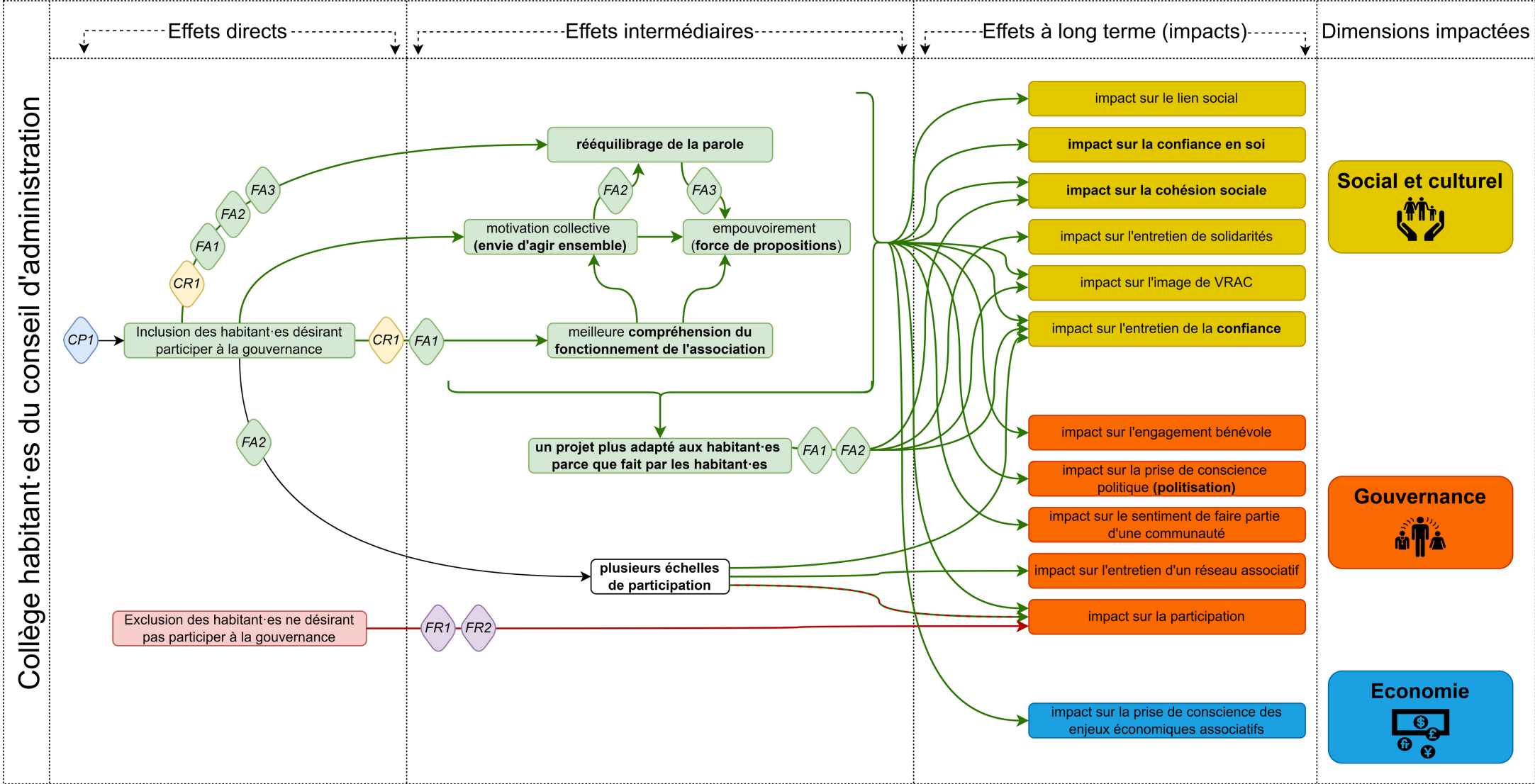
FREIN

L'exclusion des personnes ne désirant pas participer à la gouvernance ne peut être évitée. Les modalités de participation, bien que facilitées, peuvent être inquiétantes ou tout simplement, les habitant-es peuvent ne pas se sentir concerné-es ou pas à leur place dans ces instances.

Manipulation	Thérapie	Information	Consultation	Réassurance	Partenariat	Délégation du pouvoir	Contrôle citoyen
Non-participation		Coopération symbolique			Pouvoir effectif des citoyen·nes		

Echelle de la participation (imaginée par la sociologue Sherry Arnstein, 1969)

Collège habitant·es "Membres des groupements d'achats" du conseil d'administration



CP1 **Condition préalable 1 :**
communication claire sur les enjeux de participation à la gouvernance associative

CR1 **Condition de réussite 1 :**
accompagnement du collègue habitant·es par un·e salarié·e qui facilite

FR1 **Frein 1 :**
les modalités de participation à la gouvernance associative sont souvent pensées pour et par les professions du milieu

FR2 **Frein 2 :**
les habitant·es peuvent ne pas se sentir concerné·es, ne pas se sentir à leur place dans ces instances

FA1 **Facilitateur 1 :**
création d'un sentiment de légitimité

FA2 **Facilitateur 2 :**
démocratie participative

FA3 **Facilitateur 3 :**
une personne = une voix



En gras : les éléments proposés par les participant·es à l'atelier URBAL (07/04/22)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

VRAC Lyon métropole assure une mission de veille et de démarchage auprès de potentiel·les fournisseur·euses en biens et produits de consommation courante. L'objectif premier est d'établir un partenariat commercial, mais il s'agit également d'expliquer le projet associatif qui sous-tend l'activité. Parallèlement, l'association est aussi contactée directement par des producteur·rices ayant entendu parler de VRAC et proposant leurs produits.

En 2021, l'association décide d'inclure davantage·s adhérent·es dans le choix des produits en créant une commission « approvisionnement ». Plusieurs fois dans l'année, des adhérent·es bénévoles se réunissent afin de discuter des nouveaux produits à ajouter au catalogue et des fournisseur·euses éventuel·les. Cette démarche permet de construire le catalogue avec les adhérent·es et de les inclure dans les prises de décisions.

Pour choisir les producteur·rices, la commission prend en compte le prix des produits, les besoins identifiés des foyers, ainsi que la compatibilité entre les valeurs éthiques recherchées par l'association et celles défendues par le·la producteur·rice.

Lors de cette commission, un point est fait sur le calendrier et sur la recherche de nouveaux produits. Il y a une dégustation et des débats sur les choix. Le chargé de mission présente aux participant·es un tableau comparatif des différents produits, avec un classement élaboré par les adhérent·es lors des précédentes commissions. Les décisions sont prises à l'unanimité et repoussées en cas de doute. C'est aussi l'heure des bilans pour les produits : certains sont retirés en fonction du faible nombre de commande, d'autres sont ajoutés.

En mars 2022, la commission approvisionnement a fait le bilan des épices, introduites fin 2021, qui ont connu un grand succès. Le format actuel (petits pots que des bénévoles remplissent au hangar) est très chronophage. Un adhérent a suggéré le service des épices en vrac et après étude des pertes éventuelles, l'idée semble convenir à tous·tes et aux valeurs de l'association. L'équipe salarié·e a validé la décision et le service des épices en vrac devrait être proposé à partir de la rentrée 2022.

ACTIVITÉ 7

COMMISSION APPROVISIONNEMENT

ACTIVITÉ EN VERSION BRUTE, ISSUE DE L'ATELIER URBAL

Contrairement aux cartographies de chemins d'impacts, les cartographies "brutes" n'ont pas été retravaillées. L'activité est présentée sous la forme d'une carte cognitive, telle que produite lors de l'atelier participatif multi-acteur·rices URBAL (avril 2022), complétée d'un résumé des impacts potentiels ou avérés.

LES IMPACTS RÉSUMÉS

Les dimensions représentées dans cette cartographie issue de l'atelier multi-acteur·rices sont :

- Gouvernance : impacts sur la participation aux instances, le développement de l'espace critique, la prise de conscience politique ;
- Socio-culturel : impacts sur les habitudes de consommation alimentaire, sur la cohésion sociale ;
- Economie : impacts sur l'accessibilité et la prise de conscience du système alimentaire.

On peut ajouter la dimension Environnement avec un impact probable sur la prise de conscience de l'impact écologique d'un produit.

On observe une interrogation sur le profil des participant·es à la commission approvisionnement : ce sont surtout des personnes disponibles militantes, engagées.. Un travail d'ouverture de la commission approvisionnement à d'autres adhérent·es est en cours afin de diversifier les publics. Il s'agit du point de vigilance majeur de ce dispositif qui doit favoriser l'expression des différentes catégories d'adhérent·es (solidaire / quartier) mais également inclure des représentant·es des diverses communautés culturelles et idéologiques.

La commission approvisionnement a vu le jour pendant les confinements de 2020, à la suite d'une enquête quantitative de satisfaction en ligne. Les personnes éloignées des outils numériques n'ont donc pas eu accès à l'information. Une nouvelle enquête auprès des adhérent·es, une meilleure information sur les modalités de la commission approvisionnement ainsi que l'ajout d'une case "suggestion" sur les bons de commande devraient permettre plus d'inclusion.

début : enquête quanti en lien (période covid)



urbal

C éducation

C communication

COMMISSION APPROVISIONNEMENT

Favorise la participation

de qui ?

(surtout) des personnes disponibles militantes engagées...

C

plus inclusif si...

C

manque d'infos

C

Régularité + ou -

Adaptation du catalogue

Nouvelles commandes
Nouveaux produits

(création d'une charte d'approvisionnement ?)

Pouvoir d'agir
GOVERNANCE

SOCIO-CULTUREL
impact sur les habitudes alimentaires
cohésion sociale du groupe

ECONOMIQUE

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

VRAC Lyon métropole fonctionne sur un principe de double tarification : la tarification « quartier » et la tarification « solidaire ». L'objectif est de renforcer son action auprès des habitant-es des quartiers politique de la ville (QPV). Le critère de sélection choisi est le lieu de résidence des adhérent-es, l'objectif étant d'apporter une solution dans des quartiers souvent définis comme étant des « déserts alimentaires ». Cette double tarification a été mise en place en 2018.

Afin d'être davantage en adéquation avec les critères de la politique de la ville, l'association a fait le choix de prendre en compte le strict périmètre des QPV en y ajoutant le périmètre des quartiers de veille active (QVa) du contrat métropolitain, ce qui a permis d'affiner les critères d'adhésion.

Ainsi, 70% des places dans les groupements d'achat sont réservés aux habitant-es des QPV ou des QVa. Les 30% restantes sont ouvertes à des adhérent-es « solidaires ». Les conditions pour devenir adhérent-es « solidaire » sont les suivantes :

- habiter la commune du groupement d'achat ;
- travailler ou être actif-ves sur le territoire afin d'être relais de l'action de VRAC auprès des habitant-es ;

L'adhésion à VRAC Lyon métropole se fait au moment du retrait de la première commande de l'année : les adhérent-es « quartier » paient une cotisation annuelle libre à partir d'1€, et les adhérent-es « solidaires » s'acquittent d'une cotisation annuelle libre à partir de 20€.

Par ailleurs, les adhérent-es « solidaires » payent leur produits 10% plus cher que les adhérent-es « quartier » et participent ainsi à la prise en charge des frais de fonctionnement et de logistique de VRAC Lyon métropole.

ACTIVITÉ 7

DOUBLE TARIFICATION

ACTIVITÉ EN VERSION BRUTE, ISSUE DE L'ATELIER URBAL

Contrairement aux cartographies de chemins d'impacts, les cartographies "brutes" n'ont pas été retravaillées. L'activité est présentée sous la forme d'une carte cognitive, telle que produite lors de l'atelier participatif multi-acteur-rices URBAL (avril 2022), complétée d'un résumé des impacts potentiels ou avérés.

LES IMPACTS RÉSUMÉS

Sur cette cartographie réalisée pendant l'atelier multi-acteur-rices, on remarque une diversité d'effets indiqués par les participant-es. Parmi ceux-ci, le prix coûtant permet plus de mixité chez les adhérent-es, renforçant la cohésion sociale au sein du quartier. Le tarif solidaire, bien détaillé dans la cartographie, permet d'augmenter le nombre et le profil des adhérent-es impacté-es et contribue à financer une partie des frais de fonctionnement.

Les dimensions de la durabilité représentées sur cette cartographie sont :

- Economie : impacts sur l'accessibilité aux produits VRAC, contribution aux frais de fonctionnement associatif, exclusion des personnes vraiment précaires, attractivité des personnes extérieures au quartier ;
- Socio-culturel : impacts sur la cohésion sociale, la mixité sociale, la confiance générale

On peut ajouter la dimension Santé/Nutrition avec des impacts potentiels sur l'accessibilité aux produits VRAC et la sensibilisation à une alimentation de qualité, bio, locale etc.

Nous pouvons compléter ces remarques en indiquant que VRAC a été récemment habilitée à recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire (au niveau national) et travaille actuellement en partenariat avec plusieurs structures pour créer des dispositifs permettant l'accès aux produits VRAC à des coûts réduits.

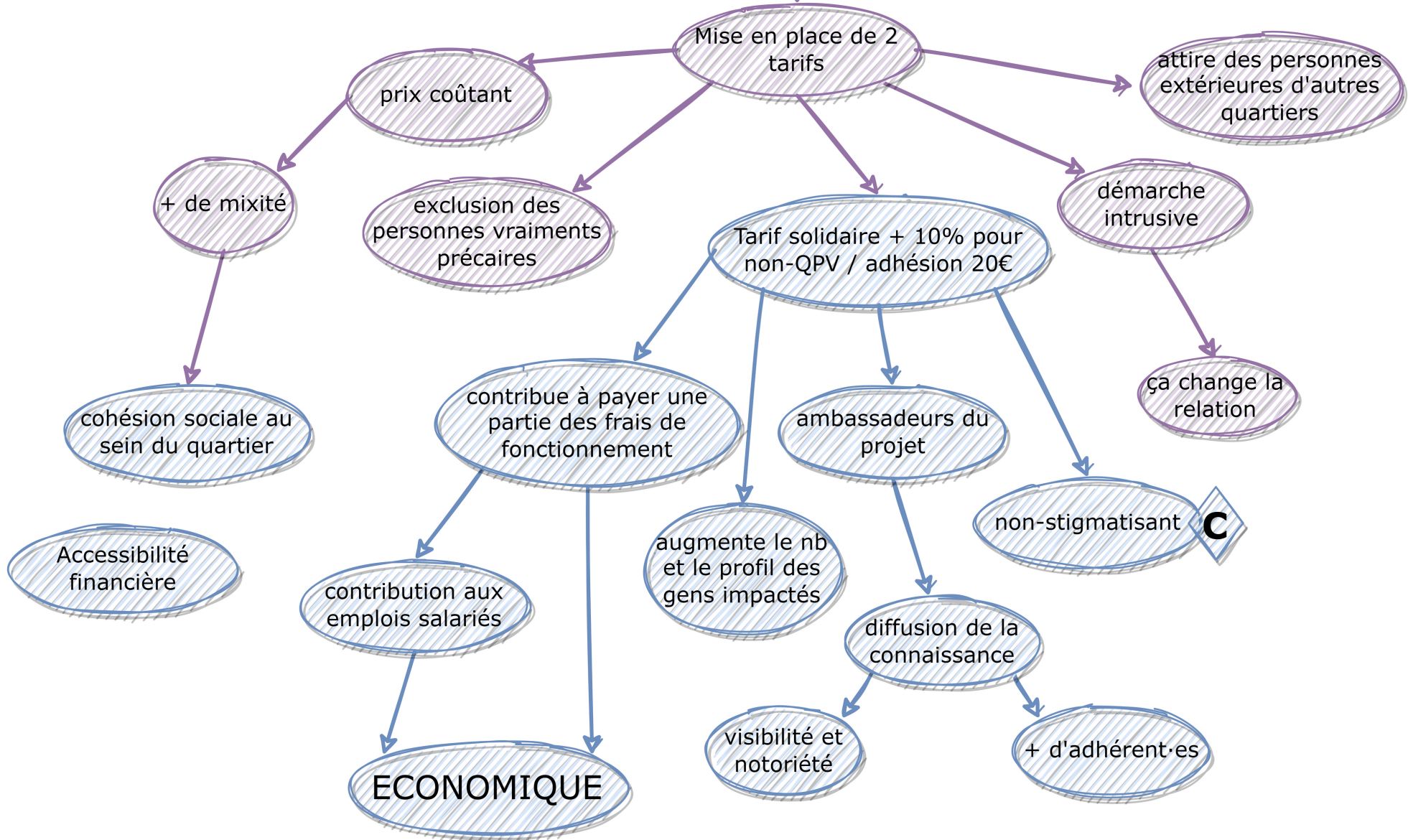


urbal

DOUBLE TARIFICATION



Condition de réussite : logiciel en ligne



ACTIVITÉ EN VERSION BRUTE, ISSUE DE L'ATELIER URBAL

Contrairement aux cartographies de chemins d'impacts, les cartographies "brutes" n'ont pas été retravaillées. L'activité est présentée sous la forme d'une carte cognitive, telle que produite lors de l'atelier participatif multi-acteur-rices URBAL (avril 2022), complétée d'un résumé des impacts potentiels ou avérés.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La question du tiers-financement est principalement d'ordre prospective.

En 2021, Vrac France a été habilitée "Aide Alimentaire" et rejoint ainsi la liste des 18 associations nationales agréées pour recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire. Cette habilitation pourrait permettre au réseau VRAC d'avoir accès à des financements pour prendre en charge tout ou partie du coût des produits alimentaires pour les personnes en situation de précarité ou de grande précarité. Un travail collaboratif est en cours avec les partenaires du territoire dans le cadre – notamment – du projet Territoire à VivreS, avec l'objectif d'inventer un nouveau modèle pour construire une aide alimentaire de qualité pour tous et toutes.

Différents dispositifs sont envisagés ou actuellement testés :

- Financement d'une partie ou d'un pourcentage d'un panier : l'association étudie encore avec ses partenaires les différentes possibilités. Il lui faudra notamment déterminer des critères d'attribution, chose nouvelle ; et faire le choix, par exemple, d'un accompagnement par une personne formée au domaine social.

- Financement d'une partie d'un produit : début 2022, VRAC Universités a pu faire profiter les étudiant-es d'une offre de lancement dans le cadre de l'arrivée de culottes menstruelles dans le catalogue VRAC. Au lieu de 29€, la première culotte était proposée à 5€. Cette offre a rencontré un grand succès avec un nombre important de commandes.

- Choix d'une triple tarification dans certains cas : envisagée dans le cadre de la Maison Engagée Solidaire de l'Alimentation ou des groupements étudiants, la triple tarification pourrait permettre l'accès aux personnes précaires aux produits VRAC à coût réduit, avec une prise en charge partielle des coûts.

ACTIVITÉ 7

TIERS-FINANCEMENT

LES IMPACTS RÉSUMÉS

Sur cette cartographie réalisée pendant l'atelier multi-acteur-rices en avril 2022, les participant-es ont séparé en deux les financements internes et externes. Les financements internes permettent plus de solidarité et influent sur la justice alimentaire. Les financements externes, bien développés sur la cartographie, concernent différents aspects : amplification de l'accessibilité du projet ; aide aux étudiant-es ; mise en lumière de la précarité ; création d'une base tarifaire qui permet d'assurer un bien alimentaire pour tous-tes.

Grâce à un travail sur l'accessibilité économique et en permettant de toucher plus de personnes, ces dispositifs permettent également de donner le choix aux personnes et ainsi, de diversifier leur alimentation.

Les dimensions de la durabilité présentes sur cette cartographie et potentielles sont les suivantes :

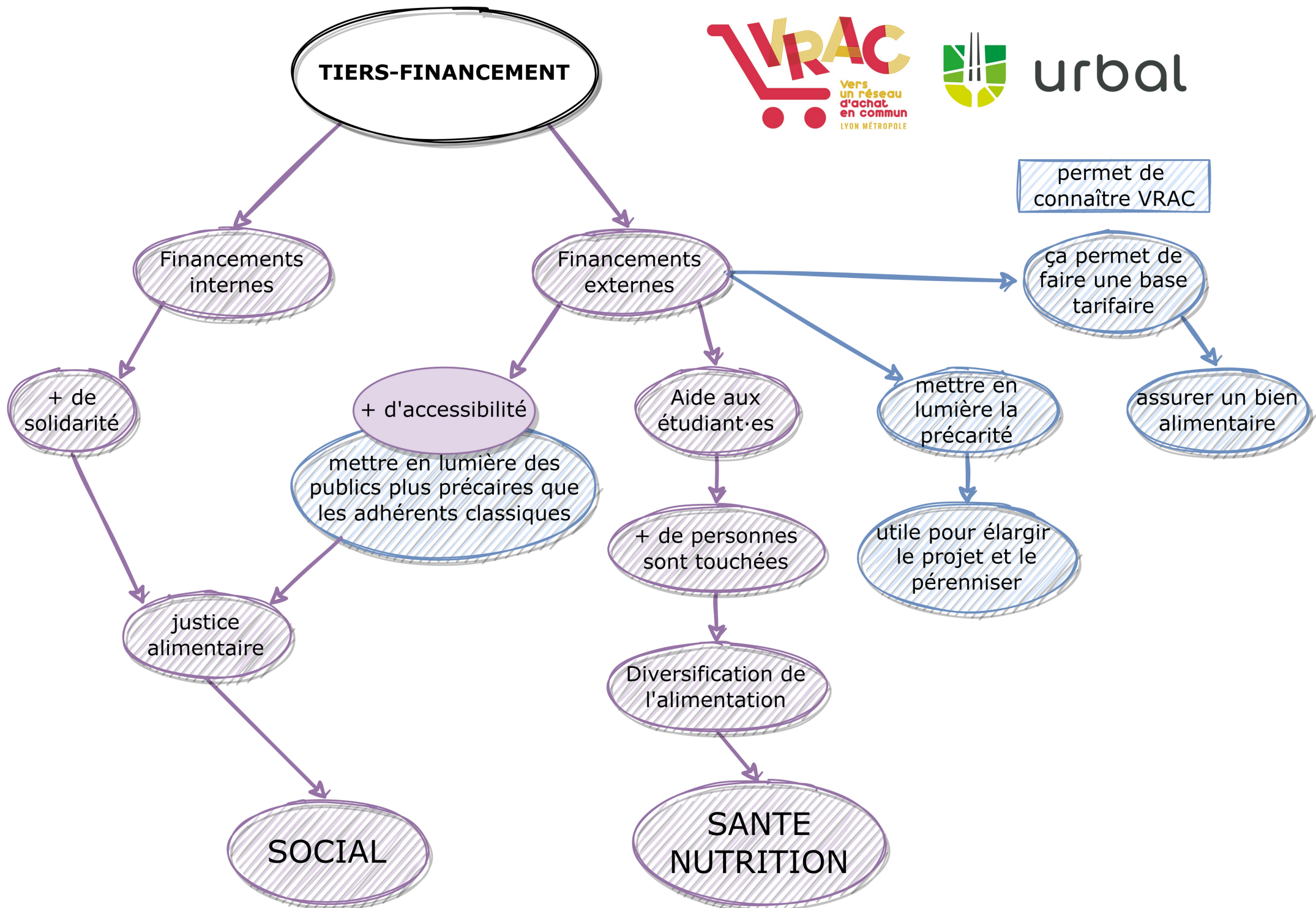
- Socio-culturel : impacts sur la cohésion sociale, la sensibilisation à une alimentation de qualité, l'entretien de solidarités, l'accessibilité aux produits de qualité, bio, locaux ;
- Economie : impacts sur l'accessibilité aux produits VRAC, sur la lutte contre la précarité alimentaire, sur les modes de consommation alimentaire ;
- Santé/Nutrition : impacts sur la diversification de l'offre alimentaire, sur l'accessibilité à une alimentation saine ;
- Environnement : impacts sur la sensibilisation à une alimentation écologique, bio, locale.

La double tarification est un principe sur lequel l'association s'appuie pour construire sa politique d'accessibilité. Comme nous l'avons vu à propos des tiers-financements potentiels (cartographie 8), VRAC Lyon métropole envisage de nouveaux dispositifs économiques pour permettre aux personnes les plus précaires d'accéder aux produits VRAC.

L'association reconnaît les limites de ses propres dispositifs et œuvre, en collaboration avec des partenaires locaux experts, pour l'accessibilité de tous-tes aux produits alimentaires de qualité. Avec ses partenaires, VRAC Lyon métropole s'engage pour la démocratie alimentaire.



urbal



LISTE DES IMPACTS PRODUITS PAR VRAC LYON MÉTROPOLE EN TERMES DE DURABILITÉ

Santé et nutrition



Social et culturel



Gouvernance



Economie



Environnement



- impact sur l'accessibilité de tous·tes à une alimentation de qualité
- impact sur l'accessibilité de tous·tes aux produits VRAC
- impact sur les comportements de consommation
- impact sur la modification des pratiques alimentaires et culinaires
- impact sur l'éducation au goût

- impact sur le lien social
- impact sur les conditions de travail
- impact sur la formation des salarié·es
- impact sur la sensibilisation à une alimentation de qualité
- impact sur les compétence des bénévoles services civiques et salarié·es
- impact sur les compétence des adhérent·es et salarié·es partenaires
- impact sur le développement de l'esprit critique
- impact sur la confiance en soi
- impact sur l'évolution de l'image des quartiers et des préjugés associés
- impact sur la cohésion sociale
- impact sur l'entretien de solidarités
- impact sur l'entretien de la confiance
- impact sur l'image de VRAC

- impact sur la participation
- impact sur l'engagement bénévole
- impact sur la prise de conscience de la chaîne et du système alimentaires
- impact sur la prise de conscience politique (politisation)
- impact sur le sentiment de faire partie d'une communauté
- impact sur l'entretien d'un réseau associatif
- impact sur la responsabilité individuelle et collective

- impact sur le modèle économique associatif
- impact sur la gestion du budget des foyers adhérents VRAC
- impact sur les modes de consommation
- impact sur la prise de conscience de la valeur du travail de production
- impact sur la prise de conscience des enjeux économiques associatifs
- impact sur les frais de gestion associative
- impact sur les coûts de fonctionnement associatif
- impact sur les prix de vente

- impact sur la sensibilisation à une alimentation de qualité, bio, locale
- impact sur les déchets et le gaspillage alimentaire
- impact sur la sensibilisation à la démarche zéro déchet
- impact sur la production de déchets par VRAC

Le projet URBAL développe une démarche d'évaluation de l'impact des innovations alimentaires urbaines sur la durabilité des systèmes alimentaires.

URBAL (N° FC 2015/2440 - N° FDNC Ellgt 00063479) est soutenu dans le cadre du "Thought for Food Initiative" d'Agropolis Fondation (à travers les "Investissements d'Avenir" programme ANR-10-LABX-0001-01), la Fondation Cariplo et le Fondation Daniel & Nina Carasso.



urbal

Rendez-vous sur le site d'URBAL pour plus d'information sur la méthodologie : www.urbalfood.org



